

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses
(Quatre-vingtième session,
Genève, 8-12 mai 2006)

Application du paragraphe 1.8.5.2

Transmis par le Gouvernement de la Belgique

1. Accident dans le port d'Anvers le 04 mars 2004
2. - tracteur + semi-remorque chassis
 - transport d'un conteneur-citerne de capacité 24.000 litres et contenant 8.000 litres de brome UN 1744
liquide à très haute densité
 - taux de remplissage 90%.
3. circonstances :
 - perte d'équilibre du véhicule dans un virage (vitesse 32 km/h)
 - les boulons fixant le conteneur sur le chassis sont arrachés
 - le couvercle de protection des accessoires (chargement/déchargement par le haut) ne peut pas résister au choc.
4. conséquences :
 - écoulement de brome par les accessoires et perte d'environ 6.000 litre
 - évacuation d'un nombre important de personnes
 - fermeture du réseau routier et circulation dans le port complètement bloquée
 - pollution du sol.

5. cause de l'accident :

- vitesse 32 km/h
- vitesse du véhicule trop élevée.

6. mesures proposées:

- utilisation de porteur de conteneurs plus stables (haut max. $\pm 1,10\text{m} + 3$ axes) ;
 - formation particulière pour les chauffeurs.
-